



**Compte rendu de la réunion du
Comité Territorial LPO Limousin du 15/11/2022**
48ième Comité Territorial de la LPO Limousin

Membres du CT	Présent(e)			Absent(e)
	secrétaire séance	à Aix	en visio	excusé(e)
Gilles CHESTERMAN			X	
Bernard FAURIE		X		
Didier DUPONT		X		
Sylvie HEINTZ				X
Philippe HUBERT		X		
Guy LABIDOIRE		X		
Patrick LABIDOIRE			X	
Marion LASSAIGNE				X
Stéphane LEROUGE		X		
Xavier MILLON	X		X	
Gérard NONIQUE-DESVERGNES		X		
Jean-Paul OLLIER		X		
Didier RENSON		X		
Amandine SANCHEZ		X		
Pierre VERNEUIL		X		
Salarié(e)s				
Jérôme Roger		X		
Mathieu André		X		
Adhérent(e)s				
Intervenant(e)s extérieur(s)				

► ► Validation du CR du 4/10/2022 → Le CR du CT du 4/10/2022 est validé.



A. Communication des activités des salariés de la Délégation

A1. PNA / PRA Milan royal : bilan et actions à venir.

Mathieu André présente quelques aspects et actions du PNA (Plan national d'actions), et surtout de sa déclinaison régionale (le PRA), en faveur du Milan royal.

1. Suivi de la reproduction

60 à 75 couples sont actuellement suivis en Limousin. Le nombre de couples reproducteurs est en augmentation (augmentation de la pression d'observation mais aussi du nombre réel de couples). L'espèce est en progression vers l'ouest. Elle fréquente principalement les gorges et les vallées mais fréquente aussi les bosquets, les queues d'étangs et les plateaux. Les Gorges de la Dordogne sont le bastion limousin de l'espèce. L'espèce ne fait l'objet d'aucun programme de baguage sur notre région. La population profite des fauches d'herbes précoces mettant à sa disposition une ressource alimentaire importante mais aussi de l'interdiction, depuis 2 ans, de la Bromadiolone (raticide anticoagulant, utilisé entre autres, pour la lutte contre les Campagnols terrestres, à l'aide d'appâts ; pratique provoquant l'empoisonnement d'un grand nombre d'animaux d'espèces non-cibles, qu'il s'agisse de prédateurs ou de charognards consommant des campagnols intoxiqués en train de mourir à l'air libre ou déjà morts).

Le PNA, planifié sur la période 2018-2027, est déjà une réussite. Cependant les effectifs actuels nationaux sont inférieurs aux effectifs historiques. A noter que le statut de conservation de l'espèce à l'échelle européenne est passé de « vulnérable » à « quasi menacé » notamment en raison des augmentations notables des populations britanniques et suédoises à la suite d'actions de préservation.

2. Suivi hivernal

Plusieurs dortoirs hivernaux existent en Limousin. Jusqu'à environ 60 oiseaux peuvent s'y regrouper pour passer la nuit. En Corrèze, des individus allemands et de Champagne-Ardenne ont déjà été observés. A noter que les vieux couples limousins boudent ces dortoirs préférant rester dans leur vallon. Chaque premier week-end de janvier, un comptage européen aux dortoirs est réalisé.

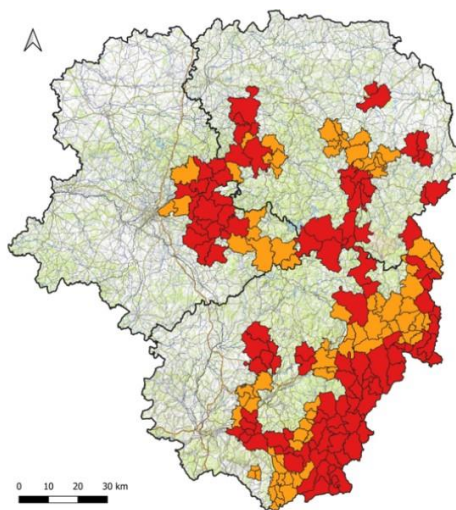
3. Le PRA cherche à renforcer la préservation et la restauration d'habitats boisés favorables. Des acquisitions foncières de parcelles agricoles et forestières sont réalisées par le CEN NA après que des nids soient localisés par la LPO Limousin.

4. Le PRA vise à accroître les ressources alimentaires disponibles. Une placette de nourrissage se situe à Saint-Bonnet-les-Tours (19) dans la vallée de la Maronne. En 2022, 27 apports ont été réalisés. Le suivi de la placette est réalisé par piégeage photographique. Une vingtaine d'oiseaux fréquente la placette chaque semaine. La placette constitue un formidable outil pédagogique. Il est à noter qu'un nouveau partenariat avec l'abattoir SOL d'Argentat-sur-Dordogne va se mettre en place courant novembre 2022 et permettra d'augmenter les quantités de viande mises à disposition.

5. Le PRA a pour objectif de diagnostiquer des secteurs favorables à l'espèce et à mettre en place des actions expérimentales en périphérie des zones noyaux fréquentées par le Milan royal. A ce titre, le projet d'une nouvelle aire de nourrissage porté par plusieurs agriculteurs et la mairie de Gros-Chastang est en cours d'étude.

6. Le PRA s'emploie à suivre la mortalité du Milan royal. Le centre de soins SOS Faune Sauvage de Verneuil (87) a récupéré cette année 4 Milans royaux (1 adulte et 3 jeunes).

7. Le PRA vise à améliorer la prise en compte et le suivi des Milans royaux dans les zones tampons de 3 km autour des aires et de 5 km autour des dortoirs ainsi que dans les zones des installations d'éoliennes. L'espèce est celle qui est la plus impactée en Europe. Dans plusieurs pays, des friches sont autorisées sous les installations et attirent inévitablement (zones de chasse propices) les milans qui sont alors percutés par les pales en mouvement. Une carte régionale de sensibilité a été produite pour identifier les zones de présence de l'espèce et permettre sa prise en compte.



8. Enfin, le PRA prévoit de sensibiliser des publics. La placette de nourrissage a permis de sensibiliser au Milan royal le personnel de RTE du Massif Central et de l'antenne de Limoges. Un reportage a aussi été réalisé avec France 3 NA.



B. Points devant faire l'objet d'une prise de décision

B1. Enduro d'Aubusson: décidons-nous d'écrire une lettre à l'OFB, au Président du Parc naturel régional de Millevaches ?

Le 5 novembre 2022, s'est déroulée une course de motos sur le Plateau des Millevaches avec un premier tracé faisant traverser aux motards plusieurs zones humides classées en Natura 2000 et notamment les sources du Thaurion. Suite à des avis négatifs formulés par différentes institutions, un second tracé a été élaboré mais non communiqué pour avis.

Le CT de la LPO Limousin regrette et s'indigne qu'une course de motos puisse se dérouler dans des zones classées Natura 2000 sachant que les zones humides concernées sont parmi les milieux naturels les plus sensibles et fragiles. Le CT décide d'adresser une lettre à Madame la Préfète de Creuse afin de lui rappeler la fragilité des zones naturelles humides et de lui faire remarquer que les mesures de validation d'un tel événement ne sont pas à la hauteur de la préservation de la nature. Il décide aussi de prendre contact avec LNE (Limousin Nature Environnement) pour étudier la possibilité d'une signature commune du courrier prévu.

B2. Où prévoyons-nous d'organiser nos sixièmes Assises en 2023 (23, commune) ? A quelle période, date ?

Le CT décide que les prochaines Assises se tiendront en Creuse, le 25 mars 2023. Une salle, dans la région des Monts de Guéret accueillera l'événement.

B3. Quelles dates choisissons-nous de retenir pour les CT de 2023 (janvier à juin) ?

Le CT arrête le calendrier suivant :

Calendrier des réunions du Comité Territorial LPO Limousin + Assises 2023

Rappel décembre 2022 : 13 décembre

dates	lieux	observations
10 janvier	Aixe-sur-Vienne / visio	
7 février	Aixe-sur-Vienne / visio	
7 mars	Aixe-sur-Vienne / visio	
25 mars	salle des Monts de Guéret	6 ^{ème} Assises LPO Lim
4 avril	Aixe-sur-Vienne / visio	
16 mai	Aixe-sur-Vienne / visio	
13 juin	Aixe-sur-Vienne / visio	
juillet	X	pas de CT
août	X	pas de CT



C. Points d'information et suivi des projets

C1. Étude DREAL sur les éoliennes en NA. Résumé de la réunion de concertation avec la LPO NA; courrier réponse de la LPO.

La DREAL NA a présenté à la LPO NA un document sur la cartographie des zones propices au développement de l'éolien (document en Annexe 1). La DREAL a d'abord identifié des zones non propices à l'éolien : milieux naturels faisant déjà l'objet d'une protection (Loi Littoral, Natura 2000), milieux proches de patrimoines culturels, de radars météo ou encore d'espaces militaires, ... Ainsi, 15% de la surface de la région apparaissent propices à l'éolien. Il s'agit d'un document de travail mis à disposition des préfets (mais qui reste non opposable aux décisions des préfetures) et des porteurs de projets. En Limousin, la Basse Marche et la Haute Marche sont les deux zones identifiées comme les plus propices au développement de l'éolien.

C2. Inauguration de la RNR de Saint-Cyr (07/11) et entrevue LPO - Président de Région NA.

Lors de l'inauguration de la Réserve Naturelle Régionale de Saint-Cyr dans la Vienne, dixième RNR de la région, une entrevue entre les représentants de NA et la LPO (en présence d'Allain Bougrain-Dubourg et d'Alain Rousset) s'est tenue. Un point sur les grands projets d'infrastructure de la région a été réalisé : ligne LGV Bordeaux-Toulouse, bassines de substitution, projet EnR (photovoltaïque) de 1000 hectares dans les Landes. La LPO a rappelé son positionnement et reste vigilante sur tous ces projets.

C3. Compte rendu du Comité Régional LPO du 08/11.

La réunion est reportée au 12 décembre.

C4. Groupe de travail pour le recrutement du Chargé de développement de vie associative et communication (activités du poste, missions confiées, recrutements, ...)

Une commission se met en place pour étudier les CV reçus : une cinquantaine pour le moment. Au final, des entretiens se tiendront. La commission est composée de : Jean-Paul, Amandine, Pierre, Jérôme et Xavier. Elle se réunira pour rédiger précisément la fiche de poste qui servira à l'analyse des CV.

C5. Point info : compte rendu de la Commission des sollicitations extérieures.

Pierre nous informe que la commission se réunit une fois par trimestre, qu'elle traite les courriers, contacts et demandes d'intervention. Le travail de typologie des sollicitations réalisé permet de donner des réponses rapides aux demandes de sollicitation. La prochaine réunion se tiendra le 13 décembre.



C6. Point info : adhésions.

Jean-Paul indique que, fin octobre, la LPO Limousin compte 789 adhérents ; soit + 13 adhérents durant le dernier mois.

C7. Evolution consultation des EPOPS.

La revue EPOPS est à présent disponible à la lecture sous la forme de Flipbook afin d'améliorer sa lecture. L'Index a été modifié pour répondre aux nouveaux liens hypertextes mis en place.

C8. Invitation de la LPO Lim au Conseil Municipal des Enfants (CME) de Saint-Junien.

Patrick Labidoire et Christian Doucelin représenteront la LPO Limousin à l'invitation du CME de Saint-Junien qui se tiendra le 25 novembre.

D. Questions diverses

D1. ABC de la commune de Naves (19)

Une extraction sera réalisée à partir de Faune Limousin pour l'Atlas de biodiversité communale de la commune de Naves.

D2. Contrat d'engagement républicain

La LPO doit informer tous ses adhérents qu'un Contrat d'engagement citoyen s'applique à eux. La loi prévoit que notre association doit informer ses membres de la signature du contrat d'engagement républicain. Les dirigeants, salariés, bénévoles et adhérents de notre association sont engagés par la signature du contrat : tout manquement aux principes édictés dans le document peut, par exemple, conduire à la suppression d'une subvention. Le contrat d'engagement républicain se décline en sept engagements, que l'association et ses membres se doivent de respecter : respect des lois de la République ; liberté de conscience ; liberté des membres de l'association ; égalité et non-discrimination ; fraternité et prévention de la violence ; respect de la dignité de la personne humaine ; respect des symboles de la République.

D3. Radio RTF

Radio Trouble Fête de Limoges sollicite la LPO Limousin pour la participation à des chroniques. A suivre.

fin du CT à 22 :10

Prochain CT : le 13/12/2022

Validé le 13/12/2022